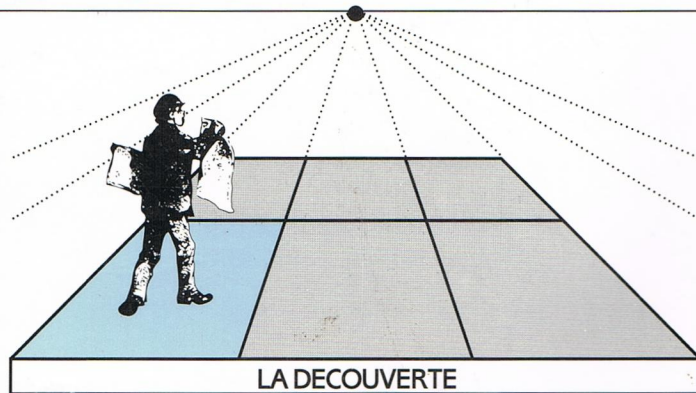


Pierre Kopp

L'économie de la drogue

R E P È R E S



Pierre Kopp
L'économie de la drogue

Cet ouvrage analyse les différentes politiques publiques mises en œuvre dans différents pays pour enrayer la consommation et le trafic des drogues illégales. A cette fin, il utilise et discute les instruments habituels de l'analyse économique.

Quels sont les niveaux de consommation par type de drogue et par pays ? Comment les prix se forment-ils sur le marché de la drogue ?

La demande de drogues est-elle sensible au prix ? Autrement dit, une éventuelle hausse du prix provoquée par la répression des trafiquants entraîne-t-elle une baisse de la consommation ? Que peut-on dire de la rationalité des consommateurs de drogues par rapport aux évolutions des prix et des risques ?

Comment peut-on évaluer les politiques anti-drogues : prohibition, légalisation, distribution contrôlée, etc. ? Peut-on préciser les contours d'une politique qui permette de maximiser effectivement le bien-être de la collectivité ?

Quelles sont les motivations qui président aux choix publics ? Les moyens mis en œuvre sont-ils adaptés aux objectifs officiellement poursuivis ?

Pierre Kopp est professeur de sciences économiques à l'université de Reims. Chercheur en économie publique, spécialisé dans les questions de réglementation publique, il anime la réflexion économique de la formation du CNRS consacrée aux drogues (GDR n° 1106) et collabore au LEP (Paris-I-Panthéon-Sorbonne) et au CEDI-GREITD (Paris-XIII).

L'économie de
tiers monde ; In
Français.

Collectif



ISBN 2-7071-2670-5

P 33215-2 02-97

9 782707 126702



Imp. LM Graphie

le dans le
a santé des

- Télévisions en concurrence*, Économica-Anthropos, Paris, 1990.
Le Blanchiment de l'argent de la drogue. Analyse économique, Cahier éthique, finance de l'Association d'économie financière, Pierre KOPP (éds), décembre 1995.
 « Embargo et criminalisation de l'économie », in *Économie des guerres civiles*, François JEAN et Christophe RUFIN (éds), Hachette, Paris, 1996.

Catalogage Électre-Bibliographie

KOPP Pierre
 L'économie de la drogue. – Paris : La Découverte & Syros, 1997. – (Repères ; 213)
 ISBN 2-7071-2670-5
 Rameau : drogues : lutte contre
 drogues : trafic : aspect économique
 Dewey : 361.1 : Politique sociale. Aide sociale.
 Politiques sociales. Aide publique. Questions générales
 Public concerné : Tout public

Le logo qui figure au dos de la couverture de ce livre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse aux Éditions La Découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. Vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel *A la Découverte*.

© Éditions La Découverte & Syros, Paris, 1997.

Introduction

La question de la drogue cristallise les peurs et les angoisses de cette fin de siècle. Le cas de la relation entre la drogue et la délinquance est emblématique. On cite souvent un chiffre rond : 50 % de la délinquance aurait un lien avec la drogue. D'où vient ce chiffre ? Personne ne le sait exactement. Mais il circule. Dans ce contexte difficile, l'analyse en termes économiques peut-elle aider à comprendre le phénomène de la drogue ? Deux raisons justifient pleinement l'intérêt d'une analyse économique de la consommation et du trafic de drogue.

D'une part, la taille du marché de la drogue exige souvent qu'il soit pris en compte à l'occasion de certaines études économiques. Aux États-Unis, 14 millions d'individus consomment régulièrement une drogue illégale, ce qui engendre un chiffre d'affaires représentant près de 50 milliards de dollars, soit 1 % du PIB. De même, les 4 milliards de dollars de narco-profit qu'un pays comme la Colombie rapatrie chaque année viennent transformer la donne macroéconomique de ce pays.

D'autre part, les mécanismes économiques influencent le comportement des consommateurs de drogue. Certes, les drogues sont avant tout des psychotropes consommés par les individus afin d'altérer leur état de conscience. Mais ces drogues sont également des marchandises. Et, qui plus est, ces dernières circulent sur des marchés illégaux. Or, le caractère clandestin de la distribution de la drogue donne naissance à des marchés parallèles où les comportements économiques des offreurs et des demandeurs sont façonnés par les modalités spécifiques de fonctionnement du marché. Le consommateur de drogue est donc à la fois un consommateur comme les autres et un individu plongé dans l'illégalité, dont la réaction aux signaux du marché est parfois surprenante. C'est donc non seulement l'importance des sommes qui circulent sur le marché de la drogue, mais aussi la spécificité du comportement des

acteurs, le processus atypique de formation du prix, tout comme le caractère singulier des interactions entre l'offre et la demande et, bien sûr, l'extrême originalité de l'intervention publique, interdisant et réprimant la consommation de drogue, qui justifient une analyse économique de la consommation et du trafic de drogue.

Les analyses que nous proposons portant sur le « moment économique » de la décision, elles ne peuvent donc prétendre remplacer les apports des autres sciences humaines, mais seulement offrir un éclairage complémentaire. Ainsi, la pluridisciplinarité, ici mise en œuvre, ne puise pas son inspiration dans des domaines hétérogènes (sociologie, ethnographie, science politique, etc.), elle pousse, au contraire, la logique de l'analyse économique à son terme, afin d'en confronter les résultats à ceux des autres champs disciplinaires.

L'étude d'un marché commence traditionnellement par l'examen de la demande, et c'est effectivement cette question qui constitua le pôle de discussion principal chez les économistes anglo-saxons dès le début des années soixante-dix. Pour l'essentiel, il s'agissait de discuter l'élasticité, c'est-à-dire la sensibilité des consommateurs de drogue aux prix. Ces derniers réduisent-ils leur consommation lorsque les prix augmentent ? La question est d'autant plus importante que la répression est réputée tirer les prix à la hausse. Il s'agissait donc, implicitement, de débattre de l'ampleur de la réduction de la consommation qu'il fallait attendre du jeu des effets-prix déclenchés par la répression. Sous l'impulsion de Gary Becker [1988]*, l'attention se porta sur le caractère plus ou moins rationnel des consommateurs de drogues. Les travaux empiriques de l'école beckerienne, comme ceux, plus hétérodoxes, de l'équipe du Center for Drug Policy de la Rand Corporation, dirigée par Peter Reuter, convergent et montrent que les consommateurs de drogues sont loin d'être insensibles aux signaux du marché. Au contraire, ils réorganisent leurs plans de consommation, passent d'un produit à l'autre, combinent leurs revenus légaux et le fruit de la délinquance pour s'adapter aux modifications de leur environnement.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement du marché, une vague de contributions nouvelles s'est consacrée aux modalités d'organisation des trafiquants, c'est-à-dire au côté « offre » du marché. Contrairement au pronostic de James Buchanan [1973], il ne semble pas que les activités criminelles tendent vers une organisation en monopole, mais plutôt, selon le mot de Peter Reuter, vers une sorte de *disorganized crime*. Dans le même sens, Mark

Kleiman [1989] considère que la criminalité fonctionne comme un oligopole avec frange concurrentielle, et non en monopole.

Ces discussions sur le comportement des consommateurs et sur la structuration de l'offre ne sont pas sans effet sur les décisions gouvernementales. La lutte contre la drogue n'est pas une simple croisade menée au nom de la morale, mais également une tentative d'influencer, par la politique publique, le prix, la disponibilité et la consommation d'une marchandise particulière : la drogue. Les recherches économiques prennent alors tout leur sens. Une bonne connaissance préalable du comportement du consommateur et des formes d'organisation des trafiquants est indispensable au calibrage de politiques publiques efficaces.

L'intérêt porté à l'efficacité de la politique publique constitue l'originalité la plus marquante de la discussion économique. L'État doit-il respecter la « souveraineté du consommateur » et autoriser ceux qui le souhaitent à augmenter leur utilité individuelle en consommant de la drogue ou, au contraire, ranger les drogues dans la catégories des « biens sous tutelle » et s'autoriser à en interdire la consommation ? La réponse à une telle question ne doit pas reposer sur un quelconque *a priori* idéologique, mais sur la démonstration que la société gagnerait en bien-être à ce que les individus soient contraints, et parfois emprisonnés, afin de les protéger d'eux-mêmes. Le débat légalisation *versus* prohibition prend ainsi un tour passionnant, et surtout très novateur.

Ramener le bien-être de la collectivité à la somme des satisfactions individuelles prête évidemment à discussion. En particulier, en matière de drogue, on peut déplorer l'étroitesse d'un tel critère et faire de la liberté de choix des individus un droit inaliénable ou, à l'inverse, considérer que la répression du trafic doit être menée indépendamment de son coût, ou encore ne la recommander qu'à condition qu'elle ne vienne pas dégrader les indicateurs de santé publique. Cette dernière possibilité a notamment été soulevée lorsque certains firent valoir qu'augmenter la répression frappant les consommateurs d'héroïne accroissait leur précarité et suscitait, chez eux, des comportements à risque, comme le partage de seringues, comportements nuisibles au progrès de la lutte contre le VIH. Manifestement, la recherche de l'efficacité pure peut entrer en contradiction avec d'autres objectifs qualitatifs ou encore avec certains paramètres moraux, c'est précisément le cas lorsqu'on vise l'interdiction absolue ou, inversement, la liberté de choix à tout prix. En réponse à ces critiques, il est tentant de proposer de diversifier les objectifs de la politique publique en pondérant l'objectif d'efficacité à l'aide d'un paramètre de santé publique. Cette démarche complexifie toutefois la conduite de la politique publique. Par exemple, faut-il privilégier la réduction de la consumma-

* Les références entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'ouvrage.

tion d'héroïne en accentuant la répression ou, plutôt, d'autres objectifs de santé publique, comme celui de la réduction de la contamination par le VIH, entraînée par la précarisation des consommateurs ?

La délimitation du champ couvert par l'ouvrage mérite d'être précisée. Le parti pris de ne traiter que des drogues illégales plutôt que de l'ensemble des substances addictives, ce qui inclurait le tabac, l'alcool et certains médicaments, s'explique par le constat que le caractère illégal d'un marché constitue une caractéristique suffisamment forte pour délimiter un champ d'étude particulier. Par commodité, nous utiliserons alors le terme générique de drogue, au singulier, afin de désigner ces substances illégales, sans omettre, lorsque cela est nécessaire, de préciser les différences entre les drogues (haschich, cocaïne, marijuana, héroïne, crack, etc.). Devant l'ampleur géographique du sujet (y a-t-il encore des pays qui ne consomment ni ne produisent de drogues ?), nous avons choisi de n'approfondir, parmi les questions posées par la drogue aux pays en voie de développement (PVD), que celles qui affectent directement la prise de décision dans les pays développés consommateurs de drogue. Les développements sur l'importance de la narco-économie en Colombie ou à propos de l'influence de la production de drogue sur le cours du change bolivien [Salama, 1994], par exemple, seront donc réduits à la portion congrue. De même, la question du blanchiment de l'argent de la drogue est volontairement laissée de côté, car elle relève plutôt de l'approche macroéconomique que de la problématique d'Économie publique qui structure cet ouvrage et a déjà donné lieu à la publication d'ouvrages spécialisés [Kopp, 1995].

I / La p

Quelle
consomme
induit de

Les org
demande
rence. Du
des produ
fabrication
A partir d
tivité moy
les surface
extraite, o
duits finis

Du côté
la consom
sement att
ainsi de st
en Europe
dites « en
tant de la p
ordre.

Le rapp
duction es
nettement
le premi
de l'héro
20 tonnes
autres pay
ne soient

Les sta
d'une qua

III / Prix, revenu et organisations criminelles

L'illégalité des transactions, la faible concurrence prévalant à certains niveaux de la filière drogue, le peu de transparence des transactions expliquent le niveau élevé du prix de la drogue et la faible teneur en information sur ses coûts de production. Ces prix élevés sont-ils la juste compensation du risque encouru ou reflètent-ils l'existence de profits importants ? L'analyse de la formation du prix et des revenus des trafiquants permet de répondre à ces questions. Le risque constitue l'un des paramètres essentiels de l'activité des trafiquants. Afin de le circonscrire, ils rejoignent des organisations criminelles, qui coordonnent efficacement leurs activités. Quel est le degré de centralisation des trafiquants ? Quelles sont leurs capacités à s'organiser collectivement afin de contrer les politiques publiques répressives ? Telles sont les questions auxquelles ce chapitre tente de répondre.

1. La formation du prix sur un marché illégal

Comment expliquer le niveau élevé des prix à la consommation de drogue ? Le prix de la cocaïne produite par l'industrie pharmaceutique n'excède pas une dizaine de francs le gramme. Le même gramme, aussi pur, est introuvable dans la rue. Une fois mélangé à des produits de coupe, la dose d'un gramme atteint pourtant 600 à 800 francs !

De la récolte au prix de détail

Le prix final de la drogue se constitue à travers une série d'étapes : la récolte, la transformation, l'exportation et la distribution. Ce schéma s'applique aux drogues les plus consommées comme l'héroïne, la cocaïne et le haschich. Les drogues chimiques

(LSD, Ecstasy, PCP, etc.) peuvent être produites sans cultures préalables et y échappent partiellement. L'examen des prix tout au long de la chaîne de production est édifiant.

TABLEAU XIII. — LE PRIX DE LA COCAÏNE (1988)

Niveau de la filière	Prix au kg	Pourcentage dans le prix final
Plantation	750	0,5
Exportation (Colombie)	2 000	1,5
Import (Miami)	15 000	11
Gros (kg à Detroit), pureté à 80 %	23 000	17
Demi-gros (vente à l'once - 28 grammes - à Detroit) pureté 65 %	47 000	35
Détail (gramme), pureté à 54 %	135 000	100

Note : prix en dollars.

Source : [1988].

Le prix de la quantité de feuilles nécessaire pour produire un kilo de cocaïne peut varier de manière très importante avec le cours de la feuille et le lieu d'approvisionnement. Ce prix varie entre 500 et 1 500 dollars. Cette somme ne représente qu'une partie infime du prix final payé par le consommateur, sans doute moins de 1 %. Lorsque la cocaïne est prête à être exportée, ce coût ne représente toujours que 1,5 % du prix final.

Le coût du risque pris à faire de la contrebande afin de transporter la drogue vers les États-Unis ne représente que 10 % du prix final.

L'observation des prix ne suffit pas, il faut également expliquer le mécanisme par lequel ils se forment. Trois étapes sont déterminantes. La première correspond au moment où la drogue est exportée depuis le pays producteur vers le pays consommateur. La deuxième à la vente en gros et demi-gros de la drogue aux revendeurs qui fournissent les détaillants. La vente aux consommateurs finals constitue la troisième et dernière étape.

• *L'exportation de drogue.* — La capacité des trafiquants de fixer leur prix à l'export dépend du degré de concurrence qui les oppose les uns aux autres. Dans les pays producteurs et selon deux économistes colombiens, Cizo Krauthausen et Luis Sarmiento [1991], les trafiquants de drogue constituent un oligopole cartellisé, c'est-à-dire que les trafiquants se concertent et respectent un accord informel destiné à éviter la guerre des prix et l'effondrement des cours. Cependant, aux limites de l'oligopole, on observe l'activité de plus petits trafiquants, en concurrence les uns avec les

autres, qui se partagent moins de 20 % du marché. Jonathan Caulkins [1990] va dans le même sens, il considère que la concurrence est faible entre les gros trafiquants et en déduit un modèle de formation du prix du type *mark-up*, c'est-à-dire où l'augmentation des prix est « multiplicative ». Cette hypothèse de prix monopolistique implique qu'une augmentation de 10 % du prix de la feuille de coca engendre une augmentation du même pourcentage du prix de vente au détail.

Nous contestons cette thèse de l'oligopole, suffisamment cartellisé pour être capable d'enrayer la chute des prix de la drogue. La concurrence dans les pays producteurs est vive, et la capacité des trafiquants de répercuter la hausse des coûts plus limitée que ne le suppose Caulkins. D'ailleurs son modèle s'accommode mal des données empiriques et décrit médiocrement la formation du prix de la drogue dans les pays producteurs.

Contrairement aux tenants de l'hypothèse du cartel, Michael Kennedy, Kevin Riley et Peter Reuter [1994] considèrent que règne une forte concurrence entre les gros trafiquants et proposent un modèle de formation du prix « additif ». Du fait de la concurrence, le modèle de Kennedy, Riley et Reuter [1992] indique que les trafiquants ne peuvent répercuter que la hausse effectivement constatée de leur coût sur le prix final de la drogue. Cette hypothèse de prix concurrentiel conduit à un modèle de formation du prix de détail de la cocaïne très différent de celui de Caulkins. Le modèle montre qu'une augmentation du prix du kilo de feuilles de coca de 1 000 dollars ne se traduit que par une augmentation identique répartie sur la quantité de cocaïne coupée issue de ce lot initial de feuilles. Ainsi, le triplement du prix des feuilles nécessaires à produire 1 kilo de cocaïne n'engendrerait qu'une hausse des prix de détail de 2 % ! Le modèle de Kennedy et Reuter rend très bien compte du fait qu'une augmentation du coût de production de la cocaïne en Colombie n'entraîne qu'une très faible hausse du prix de détail de la cocaïne aux États-Unis. Nous souscrivons à cette approche qui revient à considérer que les trafiquants, dans les pays producteurs, constituent un oligopole faiblement cartellisé.

• *Le stade de la distribution en gros.* — A ce niveau, il semble également prévaloir une organisation oligopolistique faiblement cartellisée. L'acheminement de la drogue des frontières du pays vers les grandes villes américaines, par exemple, est l'œuvre de plusieurs organisations criminelles qui opèrent de manière non coordonnée. En revanche, le marché de la drogue est suffisamment actif pour que les acheteurs (en gros) mettent en concurrence les importateurs. L'analyse du marché de la drogue (en gros) a polarisé l'attention de nombreux chercheurs, puisque c'est le segment

du marché où l'on trouve les organisations criminelles œuvrant dans les pays consommateurs.

En s'inscrivant dans le prolongement du travail de Peter Reuter, nous avons proposé un modèle de structuration du marché de la drogue (en gros) dans les pays consommateurs [Kopp, 1996 a]. Selon ce modèle, au niveau de la vente en gros, la capacité des revendeurs de drogue à répercuter la hausse des coûts sur les prix est déterminée de manière endogène par la menace que représente l'entrée sur le marché de petits trafiquants, attirés par la hausse du prix. Nous considérons que le marché de la drogue fonctionne comme un oligopole constitué par des bandes concurrentes relevant de la « criminalité organisée », soumis à une forte pression de « trafiquants marginaux » désireux de franchir les barrières à l'entrée afin de profiter des opportunités de profit d'un tel marché.

Cette approche constitue une explication de la formation du prix de la drogue. Lorsque les trafiquants appartiennent à la « criminalité organisée », ils se protègent de la répression par la corruption, la violence et la ruse. Dans ces conditions, le risque d'être arrêté diminue et les prix élevés engendrent un profit important. En revanche, les « petits trafiquants » sont effectivement exposés au risque d'être arrêtés, ce qui constitue un coût réel pour eux. Le prix n'est pas suffisamment élevé pour qu'ils se maintiennent durablement sur le marché. C'est précisément ce qui explique que le marché de gros de la drogue ne soit pas envahi par une foule de candidats à de juteux profits. Faute d'un savoir-faire spécifique, de bénéficier des bonnes relations, les petits trafiquants ne trouvent pas leur place sur le marché. Cette inégale exposition au risque constitue l'explication du caractère durablement oligopolistique du marché de la drogue.

• *La vente de drogue au détail.* — Le prix de la drogue vendue au détail est élevé car le coefficient de marge des revendeurs est d'autant plus important qu'ils sont proches du consommateur final. C'est-à-dire qu'ils fixent le prix de vente de la drogue en multipliant le prix auquel il l'ont achetée par un fort coefficient de marge. En effet, les revendeurs en bout de chaîne ne peuvent répartir le risque que sur une faible quantité de drogue.

Il est donc bien établi que l'importante différence entre le prix auquel les revendeurs finals achètent la drogue et celui auquel ils la revendent, ne correspond pas intégralement à un profit. Une partie de la marge vient couvrir le coût du risque. De nombreux commentateurs « oublient » de traiter le risque comme un coût et surevaluent ainsi le profit. Cette discussion a pris un tour décisif lorsque plusieurs voix critiquèrent le bien-fondé de la politique de répression. Des auteurs libéraux, comme Milton Friedman [1984 ;

TABLEAU XIV. — HYPOTHÈSES SUR LA CONCURRENCE
ENTRE LES TRAFIQUANTS DE DROGUE

Niveau de la filière	Auteurs	Concurrence	Modèle de formation du prix
Pays producteurs	Krauthausen et Sarmiento [1991]; Caulkins [1990] Kennedy, Reuter et Riley [1994]	Faible concurrence. Oligopole cartellisé. Présence de petits trafiquants en concurrence les uns avec les autres. Forte concurrence. Oligopole non cartellisé.	<i>Modèle multiplicatif (Caulkins)</i> : l'augmentation des prix est « multiplicative ». Cette hypothèse de prix monopolistique implique qu'une augmentation de 10 % du prix de la feuille de coca engendre une augmentation du même pourcentage du prix de vente au détail. Ce modèle décrit mal la formation des prix de la drogue dans les pays producteurs. <i>Modèle additif</i> : les trafiquants ne peuvent répercuter que la hausse effectivement constatée de leur coût sur le prix final de la drogue. Ainsi, le triplement du prix des feuilles nécessaires à produire 1 kg de cocaïne n'engendrerait qu'une hausse des prix de détail de 2 % ! Ce modèle décrit correctement la réalité.
Vente en gros aux États-Unis	Reuter [1983], Kleiman [1989], Reuter et Kleiman [1986] Kopp [1996]	Oligopole non cartellisé, présence de trafiquants marginaux en concurrence. Oligopole faiblement cartellisé. Les « gros trafiquants » sont en concurrence entre eux. Ils sont en mesure d'exclure les « petits trafiquants du marché ».	<i>Modèle additif</i> : les trafiquants ne peuvent répercuter que la hausse effectivement constatée de leur coût sur le prix final de la drogue. Ainsi, le triplement du coût associé au risque lié à l'acheminement de 1 kg de cocaïne vers les revendeurs finals n'engendrerait qu'une hausse des prix de détail de 2 % ! Ce modèle décrit mal ce niveau de la filière du marché américain. En revanche, le <i>modèle multiplicatif (Caulkins)</i> , où l'augmentation des prix est « multiplicative », fonctionne plutôt bien. Cette hypothèse de prix monopolistique implique qu'une augmentation de 10 % du prix de la cocaïne, en gros, engendre une augmentation du même pourcentage du prix de vente au détail. Analytiquement, le fonctionnement monopoliste est contradictoire avec les hypothèses de Reuter et Kleiman. Le prix final de la drogue est limité par la menace d'entrée des « petits trafiquants » et par l'élasticité-prix de la demande des consommateurs.
Vente au détail aux États-Unis	Buchanan [1973] Reuter [1983], Kleiman [1989]	Distribution contrôlée par le monopole Concurrence entre les revendeurs.	<i>Modèle monopoliste</i> : le prix élevé de la drogue permet au monopole d'accaparer un surprofit. La quantité de drogue en circulation est naturellement rationnée par le monopole. Modèle abandonné. Les consommateurs ne peuvent pas profiter pleinement de la concurrence entre les revendeurs, du fait de l'illégalité des transactions (information imparfaite).

1991], ou radicaux, comme Charles-Henri de Choiseul-Praslin [1991], hostiles à la prohibition de la drogue, considèrent que la répression des trafiquants viendrait dynamiser le profit des trafiquants, en vertu du fait que ces derniers profiteraient de la répression policière pour justifier l'augmentation du prix de la drogue. Une certaine confusion règne autour de cette question : soit la répression est sans réel effet sur les trafiquants, et, dans ce cas-là, on ne comprend pas pourquoi les consommateurs ne réagissent pas à l'augmentation du prix que les revendeurs leur imposent en diminuant leur consommation, par le jeu de l'élasticité, ni même d'ailleurs pourquoi les vendeurs ont besoin du prétexte de la répression pour augmenter le prix. Après tout, si leur emprise sur le consommateur est tellement forte, ils peuvent augmenter les prix quand ils le souhaitent. Soit la répression menace effectivement les trafiquants et, dans ce cas, l'augmentation du prix qui l'accompagne n'engendre pas un profit, mais vient légitimement couvrir l'augmentation du risque. Les assertions rapides selon lesquelles la répression fait le bonheur des trafiquants en leur permettant d'augmenter leur prix et leur profit reposent sur une hypothèse dépassée d'inélasticité totale de la demande au prix. Elle néglige également la menace d'entrée des petits trafiquants déclenchée par la hausse du prix.

2. Les revenus issus du trafic de drogue

L'étude [1990] du GAFI (Groupe d'action financière créé en 1989 à la suite du sommet du G7 sur le trafic de drogue) sur le blanchiment, évalue le chiffre d'affaires, toutes drogues confondues, en Europe et aux États-Unis, à 122 milliards de dollars (610 milliards de francs). Ce volume d'affaires est constitué à 61 % (74,4 milliards de dollars) par les ventes de haschih-marijuana, à 29 % (35,38 milliards de dollars) par la cocaïne et à 10 % (12,2 milliards de dollars) par l'héroïne. La primauté du haschich et de la marijuana peut surprendre, mais elle s'explique par l'importance des niveaux de consommation. Rappelons à titre d'exemple que 9 millions d'Américains sont des consommateurs réguliers de cette drogue et que quelques autres millions en sont des usagers occasionnels.

Les filières du trafic

L'organisation des filières de stupéfiants comprend trois niveaux : la production, le trafic international et la distribution finale. La filière ressemble à un double entonnoir, en amont et en

aval duquel on trouve plusieurs centaines de milliers d'agents occupés à la production et à la distribution, alors qu'au milieu, le trafic international est concentré entre les mains d'un nombre restreint d'agents.

Michel Schiray [1994 a] dénombre six catégories d'acteurs : une multitude de petits cultivateurs (entre 200 000-500 000 et 145 000-700 000, respectivement pour la Bolivie et le Pérou, selon le NCIS), le plus souvent formellement autonomes, parfois contrôlés par des groupes criminels organisés ; quelques grandes organisations criminelles, plus ou moins structurées ; une multitude de trafiquants intermédiaires, organisés à petite échelle et plus

TABLEAU XV. — PRIX D'UN KILOGRAMME D'HÉROÏNE

Stade de transformation	Région d'origine ¹		
	Asie du Sud-Est	Asie du Sud-Ouest	Mexique
Opium ²	365 dollars Nord Birmanie 1 920-2 200 dollars frontière Thaïlande-Birmanie	230-600 dollars frontière Afghanistan-Pakistan	15 000-80 000 dollars
Morphine-base	1 100-1 300 dollars raffinerie frontalière	2 000-3 500 dollars raffinerie frontalière	
Héroïne-base (1 kg)	1 100-1 300 dollars raffinerie frontalière		
Héroïne (1 kg)	2 400-3 200 dollars Chiang Mai, Thaïlande 7 000-11 000 dollars Bangkok	4 000-10 000 dollars Pakistan 5 500-16 000 dollars Moyen-Orient	
Stade de distribution	États-Unis (selon les produits des trois régions ci-dessus).		
Grossiste	60 000-204 000 dollars	45 000-180 000 dollars	70 000-130 000 dollars
Dans la rue ³	200 000-500 000 dollars	800 000-4 500 000 dollars	400 000-2 700 000 dollars

1. Le degré de pureté de l'héroïne en provenance de l'Asie du Sud-Est varie entre 70 % et 95 %, celle de l'Asie du Sud-Ouest entre 50 % et 95 %, celle du Mexique entre 60 % et 80 %. Les prix en équivalent de 1 kilo d'héroïne présentés dans le tableau correspondent à ces degrés de pureté.

2. Le poids de 10 kilos d'opium correspond à celui de 1 kilo de morphine et d'héroïne après transformation.

3. En réalité, dans la rue, l'héroïne de l'Asie du Sud-Est serait vendue à 40 % de pureté en moyenne (à des prix variant entre 80 et 450 dollars le gramme), celle d'Asie du Sud-Ouest à un taux moyen de 10 % (à des prix variant de la même façon). Celle provenant du Mexique se divise en deux qualités : la *brown powder* vendue à un taux moyen de pureté de 17 % entre 80 et 450 dollars le gramme et la *black tar* vendue à un taux moyen de 40 % entre 150 et 400 dollars le gramme.

Source : tableau original construit par SCHIRAY [1994] à partir des données du Drug Enforcement Administration (DEA), *From the Source to the Street — mid 1990 Prices for Cocaine, Heroin and Marijuana*, doc. ronéo., publié in *Futuribles*, mars 1990, n° 185.

ou moins indépendants ; de nombreux offreurs spécialisés dans les services auxiliaires aux deux précédentes catégories ; un grand nombre d'agents publics ou privés corrompus par les trois précédentes catégories ; une infinité de petits revendeurs finals, autonomes ou contrôlés par des groupes criminels.

A partir des calculs opérés par les institutions spécialisées américaines, Schiray précise la position relative des différents acteurs du trafic en se fondant sur la répartition successive des revenus de la vente au détail entre les différents niveaux de la filière produit.

TABLEAU XVI. — PRIX D'UN KILOGRAMME DE COCAÏNE (EN DOLLARS)

Niveau de la filière	Prix au kg	Bénéfice par kg	Coefficient de marge au kg	Part du bénéfice cumulé dans le bénéfice total par kg	Bénéfice réalisé sur la quantité totale
Plantation (feuilles)	750	—	—	—	—
Export (Colombie) 170 tonnes	2 000	1 250	2,6	1 %	212 millions
Import (Miami) 170 tonnes	15 000	13 000	7,5	11 %	2,2 milliards
Gros (kg à Detroit), pureté à 80 %, 212 tonnes	23 000	8 000	1,5	17 %	1,7 milliards
Demi-gros (vente à l'once à Detroit) pureté 65 %, 261 tonnes	47 000	24 000	3	35 %	6,2 milliards
Détail (gramme), pureté à 54 %, 316 tonnes	135 000	88 000	3,6	100 %	27 milliards

Source : calcul de l'auteur à partir des données du US Department of Justice (DEA), 1988.

TABLEAU XVII. — PRIX D'UNE LIVRE DE MARIJUANA (EN DOLLARS)

Mexique	Colombie	Thaïlande
50-100 (prix intérieur)	3 (site de culture)	5-10 (producteur)
136-455 (frontière)	5 (point d'embarcation)	28-38 (exportateur)
Aux États-Unis (grossistes)		
375-900	550-900	800-1 800

Source : tableau original construit par SCHIRAY [1994] à partir des données du Drug Enforcement Administration (DEA), *From the Source to the Street — mid 1990 Prices for Cocaine, Heroin and Marijuana*, op. cit.

Quelle est la part des bénéfices de la drogue qui revient aux pays producteurs ? Dans le cas de l'héroïne, Michel Schiray [1994 a] considère que 30 % du chiffre d'affaires final sont récupérés par les pays producteurs. Dans celui de la cocaïne colombienne, il existe quelques données qui permettent de préciser la situation.

Une première mesure, très restrictive, ne tient compte que du prix payé aux paysans pour acheter leurs récoltes. Pour chaque kilo de cocaïne vendu au détail aux États-Unis, environ 100 dollars le gramme et rapportant ainsi 100 000 dollars au kilo, il a suffi de verser une centaine de dollars aux paysans pour acheter leurs récoltes, soit approximativement 0,1 % du chiffre d'affaires final. Il faut également tenir compte des bénéfices réalisés par la filière de transformation et d'acheminement de la cocaïne raffinée vers le port d'embarquement. Schiray [1994] considère que la part totale du chiffre d'affaires final qui revient directement aux Colombiens est de l'ordre de 1 %. Afin d'avoir une idée exacte de l'apport de la cocaïne à la Colombie, il faut tenir compte de la fraction des ventes de gros et demi-gros à l'étranger qui sont effectuées par des Colombiens. Pour ce faire, il faut d'abord passer de la valeur de la cocaïne à l'exportation à la valeur qu'elle prend une fois livrée sur le territoire américain. Il faut calculer ensuite la part des bénéfices réalisés par la revente en gros et demi-gros à l'étranger par les segments colombiens de la filière, localisés aux États-Unis, par exemple.

Une fois la cocaïne arrivée aux États-Unis, elle est revendue en gros. Quelle est la part du bénéfice qui revient aux Colombiens ? Ce calcul n'est pas simple car il suppose de formuler une hypothèse sur la nationalité des filières qui contrôlent le trafic de drogue dans les pays consommateurs.

Dans le cas de la Colombie, Salomon Kalmanovitz [1993] propose une étude très complète. Selon lui, la cocaïne rapporterait, en 1992, 2,9 milliards de dollars. Si on ajoute 300 000 dollars pour les exportations de marijuana et 500 000 dollars pour celles d'héroïne, les exportations de drogue rapporteraient environ 4 milliards de dollars à la Colombie.

Le GAFI rapporte que la vente en gros rapporte 5,1 milliards de dollars et la vente aux consommateurs 28,8 milliards. Les bénéfices seraient de 21 milliards sur le marché de détail et ceux des grossistes de 5 milliards de dollars. En prêtant aux Colombiens le monopole de distribution de gros de leur cocaïne, leur part du chiffre d'affaires total passe à 10 %. On peut considérer que 5 milliards de dollars leur reviennent, ce qui représente environ 10 % du

PIB colombien. Cependant, seuls deux à trois milliards de dollars seraient rapatriés en Colombie.

Pour notre part, nous obtenons des résultats analogues en utilisant les statistiques de la DEA. La marge entre le prix à l'exportation et le prix dans le port d'entrée aux États-Unis est un coefficient 7,5, et, en supposant que cette somme revienne aux Colombiens, ces derniers recevraient 11 % du bénéfice total de la filière cocaïne. Ce pourcentage devrait encore être augmenté de la participation colombienne à la vente en gros. En supposant à nouveau un monopole colombien à cette étape, les Colombiens engrangeraient 17 % du bénéfice total par kilo vendu.

Grossièrement, on peut considérer que les 170 tonnes de cocaïne pure exportées vers les États-Unis se transforment en 212 tonnes de cocaïne pure à 80 % et vendue 23 000 dollars le kilogramme, puis en 261 tonnes, pure à 65 %, et vendue par once (un peu plus de 23 g) au prix de 47 000 dollars le kilogramme et enfin en 316 tonnes, pure à 54 %, vendue au gramme à 135 000 dollars le kilogramme. Les Colombiens monopolisant la filière jusqu'à la vente en gros, le trafic de cocaïne leur rapporterait un bénéfice total d'environ 4 milliards de dollars.

Concernant les autres pays producteurs, nous ne disposons pas de beaucoup d'informations. Pierre Salama [1994] discute l'existence d'un effet de *Dutch disease*, c'est-à-dire d'une déformation du système des prix relatifs engendrée par l'entrée des capitaux de la drogue, et en souligne les conséquences négatives pour les activités productrices. Selon le NCIS, l'économie de la coca occupe une place assez importante dans l'économie de la Bolivie et du Pérou :

TABLEAU XVIII. — PLACE DE LA COCA
DANS LES ÉCONOMIES PÉRUUVIENNE ET BOLIVIENNE

	Bolivie	Pérou
Valeur de la production de coca (millions de dollars)	313-2,300	869-3,000
Exportations de coca (millions de dollars)	132-850	688-2,1
Revenu total (millions de dollars)	246-442	743-1,2
Nombre d'emplois (en centaine de milliers)	207-463	145-700
Surface cultivée	35 000-55 400	115,530-166,500
Part de l'économie de la coca en %		
Dans le PNB	6-19	2-11
Dans les exportations	15-98	14-78
Dans la dette extérieure	7-25	3-18

Source : NCIS [1989].

Les différentes évaluations précédentes sont convergentes et tranchent avec les présentations trop partiales qui se contentent de souligner la faible rémunération reçue par les paysans andins et éludent l'existence des bénéfices recueillis par les agents des pays andins impliqués dans le trafic de drogue jusque dans les pays consommateurs.

La part des petits revendeurs

Le plus grand mystère continue d'entourer la partie des filières de vente de la drogue qui agissent dans les pays consommateurs. Si, au niveau du trafic de gros, on peut encore émettre des hypothèses plausibles, on ignore presque tout du fonctionnement des segments de la filière qui permettent à la drogue d'arriver en doses chez des consommateurs. Quels sont les rôles respectifs de la grande criminalité organisée et des petits trafiquants indépendants ? Quel bénéfice tire le « milieu » français de la drogue ? Les petits revendeurs de drogue, figures caractéristiques de certains quartiers américains, s'enrichissent-ils réellement de leur commerce ? S'il existe des éléments de réponses quant au rôle des petits revendeurs, en revanche on ignore presque tout des agissements des *dealers* situés entre le gros et le détail (ventes de quantité de drogues allant de 100 à 10 grammes).

• *Aux États-Unis.* — Afin de mieux comprendre le fonctionnement des quartiers où existe un fort trafic apparent, Peter Reuter, Robert Mac Coun et Patrick Murphy [1991] ont étudié la population incarcérée entre 1985 et 1987 pour vente de drogue dans le district de Columbia, à Washington. Ils ont choisi de décrire les activités liées au trafic de drogue à travers l'image qu'en donne la population incarcérée. Malgré sa portée géographique limitée, cette étude complète les analyses plus anciennes. Fait intéressant : l'éclairage est mis non sur la consommation de drogue, mais plutôt sur l'importance du petit commerce de drogue dans les rues.

Les résultats peuvent être ainsi résumés : au regard des statistiques d'incarcération, les *dealers* de la rue sont principalement des Noirs (99 %), jeunes (40 % ont entre 18 et 24 ans) et de sexe masculin (90 %). De même, les *dealers* de la rue ont un niveau d'études plus faible que la moyenne et une faible spécialisation dans un secteur précis de la délinquance, comme l'attestent leurs nombreuses arrestations pour d'autres délits. Le chiffre des arrestations rapporté à la population totale souligne la participation importante des gens du quartier au petit trafic de drogue. 10 % des individus nés en 1957 ont été inculpés dans une affaire de drogue entre 1985 et 1987. Pour ceux nés entre 1957 et 1963, le pourcen-

tage fluctue autour de 11 %. La probabilité pour un jeune Noir de 19 ans résidant dans le district d'avoir été inculpé dans le cadre d'une affaire de drogue en 1986 est de 33 %. Ces chiffres doivent être rapportés aux conditions de vie des Noirs du district : en 1986, 82 % des gens vivant dans la pauvreté étaient noirs. Ces chiffres sont corroborés par l'étude de Robert Tillman [1987], qui indique qu'entre 1974 et 1985, dans l'État de Californie, 66 % des Noirs nés en 1956 ont été arrêtés, entre 18 et 29 ans, contre 34 % des Blancs. Alfred Blumenstein, Elisabeth Graddy [1981-1982] et Marc Mauer [1990] corroborent ces résultats. En dernier lieu, Robert Tillman [1987] indique que, entre 1972 et 1979, 10,5 % des Noirs ont été en prison, contre 2,4 % des Blancs (échantillon de 12 000 personnes âgées de 14 à 21 ans en 1979).

L'étude de Peter Reuter, Robert Mac Coun et Patrick Murphy [1991] s'inscrit en faux contre l'idée trop souvent répandue qui prête au trafic de drogue la capacité d'engendrer un flux régulier de revenus vers les quartiers les plus défavorisés. Leur travail prête toutefois à discussion sur ce point, dans la mesure où le revenu tiré de la drogue est estimé « net », c'est-à-dire déduction faite de la consommation de drogue par le vendeur. Ce parti pris permet d'isoler le flux de revenus susceptibles d'être dépensés en consommation courante et investissement, mais ignore l'indéniable revenu additionnel que représente une forte consommation gratuite et la politique de cadeaux en nature qui l'accompagne. En adoptant donc cette hypothèse un peu particulière, l'étude montre que le revenu « net » dépend largement du nombre de jours d'activité. En tenant compte de ces deux facteurs, le revenu médian annuel est de 10 000 dollars, soit environ 30 dollars de l'heure. On constate que l'écart avec le salaire d'un travailleur non qualifié est non négligeable (cinq fois). Un vendeur actif quelques jours par semaine gagne 1 200 dollars net par mois. Reuter et ses collègues avancent l'idée que, sur le district couvert par l'étude, le revenu légal de la population noire de 18 à 40 ans s'élèverait à 1,2 milliard de dollars en 1988, auxquels s'ajoutent 300 millions issus du trafic de rue, lesquels comptent tout de même pour 20 % du revenu de ce groupe. Le contraste entre les gains annuels et la part importante des gains issus du trafic dans le revenu du groupe s'explique par la faiblesse du revenu moyen. Pour une vision complète des choses, il convient de tenir compte de la répression. Dans le district concerné, les 24 000 revendeurs occasionnels, dont 14 000 réguliers, font face au risque pour 1,4 % d'entre eux d'être tués, pour 7 % d'être gravement blessés et pour 22 % d'être emprisonnés. En veillant à distinguer soigneusement la population des usagers-revendeurs plus ou moins professionnalisés de celle des trafiquants

de drogue, il apparaît clairement que les acteurs du premier groupe ne s'enrichissent pas avec le commerce de la drogue.

• *En France.* — Les données manquent en France et en Europe pour évaluer sérieusement le poids économique du trafic de drogue au niveau local. Le groupe d'études dirigé par Michel Schiray [1994 b] poursuit un travail remarquable consacré à l'étude du trafic de drogue au niveau local dans six quartiers plus ou moins dés-herités. Bien qu'encore très limitée géographiquement, l'enquête fournit des éléments intéressants qui s'inscrivent en faux contre ces représentations exagérément pessimistes. L'étude souligne que si la consommation de haschich est largement banalisée, celle de l'héroïne demeure largement minoritaire. Par exemple, dans le quartier du Val-d'Argent à Argenteuil (28 000 habitants, 22 % entre 18 et 24 ans, 17 % de la population est étrangère, le taux de chômage, supérieur à la moyenne, touche un jeune homme sur trois), l'enquête évalue que 80 % des garçons entre 15 et 30 ans consomment régulièrement du haschich, contre 50 % des filles. La population de consommateurs réguliers d'héroïne tourne autour de 50 personnes. Le trafic de haschich est le fait d'usagers-revendeurs qui ne dégagent que de très faibles revenus « nets » de leur activité. Le trafic d'héroïne occupe environ cinq revendeurs, dont un seul est susceptible de bénéficier d'un enrichissement durable. Si l'on rapporte le strict coût des dépenses de consommation annuelle de drogue (3 millions de francs), en excluant toutes formes de coût social, au bénéfice du trafic, il apparaît clairement que le quartier est largement déficitaire. De même, le nombre restreint de personnes percevant un revenu issu de la drogue invalide l'idée d'une économie souterraine dont la taille viendrait concurrencer l'économie légale.

L'étude menée par la même équipe dans le quartier d'Aulnay conduit à des conclusions voisines. Sur les 150 000 personnes vivant dans ce quartier, 47 % ont moins de 20 ans. Le taux de chômage est de 21 %. Environ 80 % des jeunes font un usage régulier du haschich, et le nombre de consommateurs d'héroïne se monterait à environ 130. Les trafics d'une certaine ampleur seraient animés par moins de cinq trafiquants (trafic au kilo portant également sur d'autres communes) et par de nombreux usagers-revendeurs réalisant de très faibles bénéfices. L'étude souligne à nouveau que les quelques réussites économiques liées au trafic demeurent exceptionnelles et que, dans l'ensemble, le coût de la drogue excède largement les bénéfices pour le quartier.

En conclusion, Schiray et son équipe recommandent la plus grande prudence dans l'évaluation de l'impact réel de l'argent de la drogue dans les quartiers et concluent qu'il est impossible d'y

trouver la trace d'un enrichissement significatif des acteurs du trafic. *A contrario*, il faut souligner le flux net des revenus sortant des quartiers correspondant aux dépenses de consommation de drogue et contribuant à les appauvrir. Les cas d'enrichissement personnel rapportés par la presse restent exceptionnels par rapport à ceux plus communément traités par les tribunaux.

Une question de méthodologie mérite toutefois d'être soulignée : le travail commencé par Schiray relève de la catégorie des études d'ethnosociologie (voir également Nicholas Dorn et Nigel South [1990] ; Patricia Bouhnik [1995]), qui ne traitent des trafics que dans la mesure où ces derniers engendrent des transformations sociales. Un tel choix conduit à occulter les activités de trafic issues des milieux criminels classiques au profit d'une polarisation parfois excessive sur l'auto-organisation des consommateurs pour s'approvisionner. Cette remarque ne vient pas disqualifier les résultats obtenus, mais souligne le besoin de les compléter ultérieurement par l'analyse du trafic de drogue de haut niveau, lié au monde de la criminalité organisée.

3. Les organisations criminelles

Avant d'examiner, dans les chapitres suivants, les politiques antidrogues il faut préciser comment s'organisent les trafiquants. Le sujet est vaste, et nous n'évoquerons que le cas des organisations criminelles dans les pays développés, puisque ce sont les adversaires désignés par les politiques publiques. Pour de plus amples développements sur les organisations criminelles en Amérique latine et en particulier en Colombie, le lecteur consultera utilement le livre de Dario Bettancourt [1993] et pour l'Asie, celui d'Alfred Mac Coy [1972] ou une revue récente de littérature [Kopp, 1996 b].

Le trafic de drogue procure de nouvelles sources de revenu aux organisations criminelles et suscite de profonds remaniements de leurs structures. Comment caractériser les organisations qui assurent la production et le commerce de drogue, et, plus précisément, doit-on parler de cartels, de Mafia, de noyaux ou encore de réseaux ?

Le monopole du « crime organisé » de James Buchanan

La théorie du « crime organisé » développée par Thomas Schelling [1967] et James Buchanan [1973] propose de transposer au cas des marchés illégaux les résultats issus de l'observation des marchés classiques par la microéconomie industrielle. Une telle démarche conduit ces auteurs à pronostiquer la capacité du « crime

organisé » à imposer son monopole sur les activités criminelles. Un tel succès tiendrait à la facilité avec laquelle les organisations criminelles réussissent à se débarrasser de la concurrence des petits malfaiteurs lorsque ceux-ci prétendent empiéter sur leur territoire. En effet, l'entrée dans le monde des activités criminelles est limitée par diverses barrières (scrupules moraux, méconnaissance de filières *ad hoc*, etc.). De telles barrières renforcent le monopole et pérennisent l'existence de profits anormaux. Le marché des activités illégales est traité à l'instar d'un marché classique, la menace de la répression et le risque d'être arrêté étant simplement considérés comme un coût supplémentaire qui déplace la courbe d'offre vers le haut. Ainsi les prix pratiqués sont élevés et les quantités échangées, faibles. Cela explique pourquoi Buchanan [1973] prêtait un avantage certain au monopole. Il soulignait à ce propos qu'une organisation criminelle en monopole maximisait son profit pour une quantité de biens produits inférieure à celle prévalant en concurrence (et ce à un prix plus élevé). Il semblait ainsi à cet auteur que la collectivité tirait avantage d'une monopolisation du crime. Une telle thèse a trouvé un certain écho auprès des décideurs américains et de l'opinion, pour lesquels le crime organisé pourrait constituer un allié involontaire dans la lutte contre l'explosion d'une criminalité protéiforme.

Des travaux récents viennent contester l'idée que le monopole prévaudrait comme forme naturelle de structuration de la criminalité. Concernant la structuration du marché, Peter Reuter [1983 ; 1991] et Mark Kleiman [1989] soulignent les difficultés des organisations criminelles à fermer effectivement le marché de la drogue aux candidats à l'entrée afin d'imposer leur monopole. Reuter dénonce le mythe de la Mafia qui, selon lui, continue d'engranger des profits importants dus à son prestige, alors même qu'elle ne dispose plus des forces suffisantes pour maintenir son organisation à la hauteur de sa réputation. Selon cet auteur, la Mafia serait faiblement centralisée et connaîtrait des coûts de coordination importants, caractéristiques d'un fonctionnement dans l'illégalité. L'insuffisance de l'information disponible et le faible degré de définition des droits de propriété de chacun de ses sous-groupes priveraient la Mafia d'une partie des profits que son implantation devrait lui permettre de recueillir.

L'assertion selon laquelle le crime organisé serait en mesure de fermer les marchés illégaux aux candidats à l'entrée [Buchanan, 1973] doit être relativisée. Rien n'indique que les gros trafiquants constituent un monopole. La forte concurrence à laquelle ils se livrent entre eux conduit à penser que le marché est structuré à la manière d'un oligopole non cartellisé dont les membres mènent une guerre des prix.

La capacité à réunir les ressources nécessaires à l'exercice d'une activité illégale (réseaux, connexions, corruption, etc.) est déterminante dans l'accès au marché. L'accès à ces ressources elles-mêmes connaît des modalités différenciées. Certes, les gros trafiquants, bénéficiant de ces ressources, voient le niveau de leurs coûts baisser. En revanche, les petits trafiquants candidats à l'entrée, plus sensibles aux risques, subissent des coûts plus élevés [Kopp, 1996]. Les gros trafiquants bénéficient donc d'un avantage absolu de coût. Ils se livrent à leurs activités illégales à l'abri de barrières à l'entrée, dont il ne faut pas pour autant considérer qu'elles sont définitivement infranchissables.

En effet, les candidats à l'entrée peuvent voir leur arrivée sur le marché facilitée par une politique répressive qui engendrerait une hausse du prix de la drogue. Une telle hausse tire le prix de la drogue au-dessus du seuil de rentabilité pour les petits trafiquants et accélère leur entrée. De plus, il convient de tenir compte de la sensibilité différenciée des agents au risque. Le coût induit par le risque ne se convertit pas au même taux pour tous les trafiquants. Bien que dépourvus des filières qui les protégeraient efficacement du risque, certains petits trafiquants pénètrent néanmoins sur le marché et concurrencent les gros trafiquants. Véritables *risk lovers*, ils bénéficient d'une fonction de coût avantageuse car ils n'attribuent pas le même coût que les autres au risque qu'ils encourrent.

Ces quelques observations indiquent combien la thèse de la tendance à la monopolisation des activités criminelles et du trafic de drogue est, depuis quelques années, largement remise en cause. En l'absence d'un véritable monopole du crime, rien ne permet plus de penser que les trafiquants pratiqueraient une autolimitation de l'offre de drogue. Au contraire, l'instabilité des barrières à l'entrée et leur relative perméabilité laissent présager que l'offre de drogue demeurera abondante. La collectivité doit-elle pour autant regretter l'absence d'un tel monopole du trafic ? Dès lors que l'analyse prend en compte les externalités engendrées par les activités criminelles en termes de violence et de désagrégation sociale, il semblera, au décideur public, inutile et de mauvais goût de penser qu'il y a un choix à faire entre une situation où un petit groupe de trafiquants monopolise le marché et celle où prévaut la concurrence entre les pourvoyeurs.

Vers un renouveau ?

En retenant l'idée que l'environnement institutionnel détermine dans quelle mesure les agents vont coopérer ou au contraire se livrer à la concurrence, on peut considérer que le régime de pro-

Introduction	3
I / La production et la consommation de drogue	7
1. <i>La production de drogue et son origine</i>	8
La production de l'héroïne	8
La production de la cocaïne	10
La production de la marijuana et du haschich	11
Quelques incohérences statistiques	11
2. <i>La consommation de drogue aux États-Unis</i>	13
Les grandes tendances de la consommation de drogue aux États-Unis	14
Les jeunes Américains et la drogue	15
Existe-t-il des facteurs de risque ?	18
3. <i>La taille du marché de la drogue aux États-Unis</i>	20
Le volume de drogue disponible aux États-Unis	20
Le chiffre d'affaires des ventes de drogue aux États-Unis	21
4. <i>La consommation de drogue en France</i>	22
Des statistiques incomplètes	22
L'usage de drogue chez les adolescents scolarisés	24
5. <i>Analyses comparatives de la consommation de drogue en Europe</i>	24
Cannabis	25
Héroïne	25
II / Le comportement du consommateur de drogue	28
1. <i>La demande de drogue diminue-t-elle quand son prix augmente ?</i>	29
L'élasticité-prix de la demande de drogue	29
Les cas d'élasticités différenciées	30
L'école beckérienne et l'élasticité de la demande de drogue	31
2. <i>Pourquoi le désir de consommer de la drogue ne diminue-t-il pas avec la quantité déjà consommée ?</i>	32
L'hypothèse de non-convexité des préférences	32
L'hypothèse de changement des goûts	34
Le modèle d'« addiction rationnelle » [1988]	36
L'instabilité de la demande de drogue	39
Une analyse insatisfaisante	40
4. <i>La consommation de drogue incite-t-elle à la délinquance ?</i>	41
La difficulté d'une vérification empirique	42
III / Prix, revenu et organisations criminelles	44
1. <i>La formation du prix sur un marché illégal</i>	44
De la récolte au prix de détail	44

2. <i>Les revenus issus du trafic de drogue</i>	49
Les filières du trafic	49
La part des pays producteurs	52
La part des petits revendeurs	54
3. <i>Les organisations criminelles</i>	57
Le monopole du « crime organisé » de James Buchanan [1973]	57
Vers un renouveau ?	59
IV / A la recherche d'une politique publique optimale ?	62
1. <i>La prohibition de la drogue</i>	63
La tutelle de l'État est-elle justifiée ?	63
La prohibition de l'alcool aux États-Unis (1917-1933) : un exemple à ne pas répéter ?	66
La légalisation de la drogue : quel bénéfice pour la société ?	67
La prohibition de la drogue : une aubaine pour les criminels ?	68
Légalisation : le risque d'augmentation de la consommation de drogue	69
2. <i>La correction optimale des externalités</i>	71
La consommation optimale de drogue	72
Éducation et répression	74
Coût social de la drogue : le flou	75
3. <i>L'« économie du crime » et les sanctions optimales</i>	77
Le crime : le rôle des incitations	78
« L'économie du crime » est-elle empiriquement vérifiée ?	79
Peut-on prévoir la réaction des agents aux incitations ?	80
L'efficacité économique est-elle le seul but à atteindre ?	81
4. <i>Vers le moindre mal : une politique publique « de second rang »</i>	82
Quel devrait-être l'objectif de la politique publique anti-drogue ?	83
V / L'évaluation des politiques publiques antidrogues	86
1. <i>Un objectif simpliste : la réduction de la consommation</i>	86
Les exemples des États-Unis et de la France	86
2. <i>L'évaluation des moyens de la répression</i>	88
La réduction de l'offre de drogue	89
La réduction de la demande de drogue	92
Les limites de l'action par les prix	99
3. <i>Répression et incarcération</i>	100
La probabilité d'être arrêté aux États-Unis	101
La probabilité d'être arrêté en Grande-Bretagne	102
La probabilité d'être arrêté en France	103
4. <i>Le coût social de la drogue est-il trop élevé ?</i>	104
La mesure du coût social de la drogue	105
La comparaison avec l'alcool et la nicotine	108
Réaffecter les moyens	109
Conclusion	114
Bibliographie	117

Repères bibliographiques

- ABELSON H. et MILLER J.D. [1985], *A Decade of Trends in Cocaine Use in the Household Population*, in ADAMS E., KOZEL N. (eds.), NIDA, Rockville, série 61.
- AKERLOF Georges et YELLEN Janet [1994], « Gang Behavior, Law Enforcement, and Community Values », in HENRY Aaron, MANN Thomas et TAYLOR Timothy (eds.), *Values and Public Policy*, Washington DC, Brookings Institution, p. 173-209.
- BACHMAN James et WITTE Ann [1980], « The Effectiveness of Legal Sanctions on Individuals Addicted to Alcohol or Drugs », in LEVESON Irving (ed.), *Quantitative Exploration in Drug Abuse Policy*, Spectrum Publication, New York, p. 111-127.
- BACHMAN Gerald, JOHNSTON Lloyd et O'MALLEY Patrick [1984 a], « Drug Use Among Young Adults : The Impact of Role Status and Social Environment », *Journal of Personality and Social Psychology*, mars, n° 47, p. 629-645.
- BACHMAN Gerald, JOHNSTON Lloyd et O'MALLEY Patrick, [1984 b], *Illicit Drug Use, Smoking and Drinking by America's High School Students, College Students, and Young Adults*, Washington US Departement of Health and Human Services.
- BACHMAN Gerald, O'MALLEY Patrick et HUMPHREY R.H. [1988], « Explaining the Recent Decline in Marijuana Use : Differentiating the Effects of Perceived Risks, Disapproval and General Lifestyle Factors », *Journal of Health Society Behaviour*, n° 29, p. 92-112.
- BACHMAN Gerald, O'MALLEY Patrick et JOHNSTON Lloyd [1990], « Explaining the Recent Decline in Cocaine Use Among Young Adults : Further Evidence that Perceived Risk and Disapproval Lead to Reduce Drug Use », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 31, p. 173-184, juin.
- BECKER Gary [1968], « Crime and Punishment : an Economic Approach », *Journal of Political Economy*, n° 76, vol. 2, mars-avril, p. 169-217.
- BECKER Gary et MURPHY Kevin [1988], « A Theory of Rational Addiction », *Journal of Political Economy*, août, vol. 96, p. 675-700.
- BECKER Gary, GROSSMAN Michael et MURPHY Kevin [1990], *An Empirical Analysis of Cigarette Addiction*, Working Papers, n° 3322, National Bureau of Economic Research, NBER, Cambridge, MA.
- BECKER Gary, GROSSMAN Michael et MURPHY Kevin [1991], « Rational Addiction and the Effect of Price Consumption », *American Economic Review*, mai 1991, vol. 81, n° 2, p. 237-241.
- BENSON Bruce et RASMUSSEN David [1991], « Relationship Between Illicit Drug Enforcement Policy and Property Crimes », *Contemporary Policy Issues*, vol. n° 9, n° 4, octobre, p. 106-115.
- BENSON Bruce, LLJOONG Kim, RASMUSSEN David et ZUEHLKE Thomas

- [1992], « Is Property Crime Caused by Drug Use or by Drug Enforcement Policy ? », *Applied Economics*, vol. 24, p. 679-692.
- BENSON Bruce, LJOONG Kim et RASMUSSEN David, [1994], « Estimating Deterrence Effects : A Public Choice Perspective on the Economics of Crime Literature », *Southern Economic Journal*, vol. 61, n° 1, juillet, p. 161-168.
- BENSON Bruce, LJOONG Kim, RASMUSSEN David et SOLLARS David [1994], « Police Bureaucracies, their Incentives, and the War of Drug », *Public Choice*, n° 83, 1-2, avril.
- BETTANCOURT Dario et GARCIA Martha [1993], *Contrabandistas, mazimberas y mafiosos - Historia social de la mafia colombiana 1965-1992*, Tercer Mundo, Bogotá.
- BLAIR Roger et VOGEL Ronald [1973], « Heroin Addiction and Urban Crime », *Public Finance Quarterly*, vol. 1 n° 14, p. 457-467.
- BLUMENSTEIN Alfred et GRADY Elisabeth [1981-1982], « Prevalence and Recidivism in Index Arrests : A Feedback Model », *Law and Society Review*, vol. 16, n° 2.
- BOEKHOUT VAN SOLINGE Tim [1996], *L'Héroïne, la cocaïne et le crack en France. Trafic, usage et politique*, Centre de recherches sur la drogue, CEDRO, Amsterdam, 123 p.
- BOUHNIC Patricia [1995], *Le Monde social des usagers de drogues dures en milieu urbain défavorisé*, thèse de sociologie, Paris-VIII, décembre 1994.
- BOURLA Sophie, DEA non publié, université de Paris-II, UFR de droit.
- BOYUM David [1992], *Reflections on Economic Theory and Drug Enforcement*, thèse de doctorat en philosophie, Harvard University, Cambridge Massachusetts, 298 pages.
- BOYUM David et ROCHELEAU M.A. [1994], *Measuring Heroin Availability in Three Cities*, Washington DC, Office of National Drug Control Policy.
- BRAGA Anthony et CLEAR Todd, [1995], « Community Corrections », in WILSON J.Q. et PETERSILIA Joan (eds.), *Crime*, San Francisco, Institute for Contemporary Studies, p. 421-444.
- BROWN George et SILVERMAN Lester [1974], « The Retail Price of Heroin : Estimation and Applications », *Journal of American Statistical Association*, septembre, vol. 69, n° 347, p. 595-606.
- BROWN George et SILVERMAN Lester [1975], *The Retail Price of Heroin*, Arlington, Virginia, Public Research Institute, Center for Naval Analysis.
- BUCHANAN James [1973], *A Defense of Organised Crime*, UMI, American Enterprise Institute for Public Policy Research (eds.), *Economics of Crime and Punishment*, Washington DC.
- CABALLERO Francis [1989], *Droit de la drogue*, Précis Dalloz.
- CAMERON Samuel [1988], « The Economics of Crime and Deterrence : A Survey of Theory and Evidence », *Kyklos*, vol. 41-2, p. 301-323.
- CARTIER-BRESSON Jean [1994], « Rente, pouvoir discrétionnaire et corruption », *Le Débat*, n° 77, octobre, p. 24-32.
- CAULKINS Jonathan [1990], *The Distribution and Consumption of Illicit Drugs : Mathematical Models and their Policy implications*, Ph. D diss., Massachusetts Institute of Technology.
- CAULKINS Jonathan [1994], *Developing Price Series for Cocaine*, MR-317-DPRC, The Rand Corporation, Santa Monica, Californie, États-Unis.
- CAULKINS Jonathan [1995 a], *Estimating The Elasticities and Cross Elasticities of Demand for Cocaine and Heroin*, Carnegie Mellon University, Heinz School Working Paper.
- CAULKINS Jonathan [1995 b], « Domestic Geographic Variation in Illicit Drug Prices », *Journal of Urban Economics*, 37, p. 38-56.
- CHAIKEN Jan et CHAIKEN Maria [1990], « Drug and Predatory Crime », in TONRY Michael et WILSON J.Q. (eds.), *Drug and Crime*, vol. 13, University of Chicago Press, p. 203-239.
- CHALOUKPA Frank [1991], « Rational Addictive Behavior and Cigarette Smoking », *Journal of Political Economics*, vol. 99, n° 4, p. 722-742.
- CHALOUKPA Frank et SAFFER Henry [1995], *The Demand for Illicit Drugs*, Working Papers, n° 5238, National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge MA.
- CHALOUKPA Frank, GROSSMAN Michael et BROWN Charles [1996], *The Demand for Cocaine by Young Adults : A Rational Addiction Approach*, Working Papers, n° 5713, National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge MA.
- CHOISEUL-PRASLIN (DE), Charles-Henri [1991], *La Drogue, une économie dynamisée par la répression*, Presses du CNRS, mai, 243 pages.
- CLAGUE Christopher [1973], « Legal Strategies for Dealing with Heroin Addiction », *American Economic Review*, mai 1973, vol. 63 n° 2, p. 263-269.
- CLAYTON Richard et VOSS Harlan [1985], *Young Men and Drugs in Manhattan : a Causal Analysis*, Research Monograph 39, National Institute of Drug Abuse, NIDA, Rockville.
- COOK Philip J. et TAUCHEN George [1982], « The Effect of Liquor Taxes on Heavy Drinking », *Bell Journal of Economics*, automne, vol. 13, p. 379-390.
- CORMAN Hope et MOCAN Naci [1996], *A Time Series Analysis of Crime and Drug Use in New York City*, Working Papers, n° 5463, National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge MA.
- CORNWELL Christopher et TRUMBULL William [1994], « Estimating the Economic Model of Crime with Panel Data », *Review of Economics and Statistics*, vol. 76, p. 360-366.
- COVER James Perry et THISTLE Paul [1988], « Times Series, Homicide and the Deterrent Effect of Capital Punishment », *Southern Journal of Economics*, janvier, vol. 54, p. 615-622.
- DILULIO John et PIEHL Anne [1991], « Does Prison Pay ? », *Brookings Review*, vol. 4, p. 29-35.
- DILULIO John, « Help Wanted : Economists, Crime and Public Policy », *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 10, n° 1, p. 3-24.
- DITTON John et SPERITS Kenneth [1982], *The Rapid Increase of Heroin Addiction in Glasgow during 1981*, miméo, département de sociologie de l'université de Glasgow.
- DORN Nicholas et SOUTH Nigel [1990], « Drug Market and Law Enforcement », *British Journal of Criminology*, vol. 30, n° 2, printemps.
- EATHERLY Billy [1974], « Drug-Law Enforcement : Should we Arrest Pushers or Users ? », *Journal of Political Economy*, n° 82-1, p. 210-214.
- EHRlich Isaac [1975], « The Deterrent Effect of Capital Punishment : A Question of Life and Death », *American Economic Review*, vol. n° 65, p. 397-417.
- EHRenberg Alain [1996], « Comment vivre avec les drogues ? Questions de recherche et enjeux politiques », *Communications*, n° 62, p. 11.
- EHRlich Isaac [1996], « Crime, Punishment, and the Market of Offense », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 10, n° 1, p. 43-67.
- FONSECA German [1992], « Économie de la drogue : tailles caractéristiques, et impact économique », *Revue Tiers Monde*, juillet-septembre, t. XXXIII, n° 131, Paris, p. 489-516.
- FRIEDMAN Milton et ROSE [1984], *La Tyrannie du statu quo*, Lattès, 264 pages.
- FRIEDMAN Milton [1991], « The War we are Losing », in KRAUSS Melvyn B. et LAZEAR Edward P. (eds.), *Searching for Alternative : Drug Control Policy in the United States*, Stanford, Californie, Hoover Institution Press, p. 53-67.
- GAFI [1990], *La Lutte contre le blanchiment des capitaux*, La Documentation française, Paris.
- GOLDSTEIN Paul [1985], « The Drug/Violence Nexus : A Tripartite Conceptual Framework », *Journal of Drug Issues*, 1985, n° 15, p. 493-506.
- GOLDSTEIN Paul, BROWNSTEIN Henry, RYAN Patrick [1992], « Drug-Related Homicide in New York : 1984-1988 », *Crime and Delinquency*, vol. n° 38, n° 4, p. 459-476.
- GROGGER Jeffrey [1991], « Certainty vs. Severity of Punishment », *Economic Inquiry*, vol. XXIX, p. 297-309.
- HADREAS James et ROUMASSET James [1977], « Addicts, Fences, and the Market for Stolen Goods », *Public Finance Quarterly*, avril, p. 247-272.

- HARRISON Lana [1992], « The Drug Crime Nexus in the USA », *Contemporary Drug Problems*, vol. 19, n° 2, été, p. 203-246.
- HARTNOLL Robert et LEWIS Roger [1984], *The Illicit Market of Heroin in Britain : towards a Preliminary Estimate of National Demand*, mimeo : Drugs indicators Project, University College Hospital, Londres.
- INGOLD François Rodolphe [1984], « La dépendance économique chez les héroïnomanes », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, n° 3.
- INGOLD François Rodolphe [1992], *Approche ethnographique de la consommation de cocaïne à Paris*, IREP, juillet.
- KALMANOVITZ Salomon [1993], *Documento de discusión*, CIDE, Bogotá, Colombie.
- KENNEDY Michael, REUTER Peter et RILEY Kevin [1993], *A Simple Model for Cocaine Production*, Center for Drug Policy, Rand Corporation, Santa Monica, Californie.
- KENSEY Annie et JEAN Jean-Paul [1993], « Usage licite de chiffres stupéfiants », *Pénombre*, n° 2, p. 5-9.
- KLAUS Patsy [1994], *The Cost of Crime to Justice*, Crime Data Brief, US Department of Justice.
- KLEIMAN Mark [1989], *Marijuana : Cost of Abuse, Cost of Control*, Greenwood Press, 194 pages.
- KLEIMAN Mark [1992], *Against Excess : Drug Policy for Results*, New York, Basic Books.
- KOCH James et GRUPP Stanley [1971], « The Economics of Drug Control Policies », *International Journal of Addictions*, n° 6, p. 571-584.
- KOCH James et GRUPP Stanley [1973], « Police and Illicit Drugs Markets : some Economic Considerations », *British Journal of Addiction*, n° 68, p. 351-62.
- KOPP Pierre [1992, a], « Les analyses formelles des marchés de la drogue », *Tiers-Monde*, n° 131, vol. XXXIII, juillet-septembre.
- KOPP Pierre [1992, b], « La structuration de l'offre de drogue en réseaux », *Tiers-Monde*, n° 131, vol. XXXIII, juillet-septembre.
- KOPP Pierre [1994 a], « L'efficacité des politiques de contrôle des drogues illégales », *Futuribles*, n° 185, mars et [1994], in *Problèmes économiques*, n° 2400, novembre.
- KOPP Pierre [1994 b], « Consommation de drogues et efficacité des politiques publiques », *Revue économique*, n° 5, novembre, p. 1333-1355.
- KOPP Pierre [1995], *Le Blanchiment de l'argent de la drogue. Analyse économique*, Cahier éthique finance de l'Association d'économie financière, KOPP Pierre (eds.), 250 pages, décembre.
- KOPP Pierre [1996 a], « Politiques publiques. La répression du trafic de drogue est-elle efficace ? », *Économie appliquée*, tome XLIX, n° 2, p. 107-132.
- KOPP Pierre [1996 b], « L'analyse économique des organisations criminelles », *Communications*, n° 62, Le Seuil, p. 155-167.
- KOPP Pierre et PALLE Christophe [1997], *Le Coût de la politique publique de la drogue*, MILDIT, 58 pages.
- KOZEL Nicholas et LAMBERT Elisabeth [1994], *Monitoring the Future : A Continuing Study of the Lifestyle and Values of Youth*, cité in « L'abus de drogue aux États-Unis », *Futuribles*, n° 185, mars.
- KRAUTHAUSEN Ciro et SARMIENTO Luis, *Cocaína & Co, un mercado ilegal por dentro*, Tercer Mundo, Bogotá, 1991, 239 p.
- LABROUSSE Alain [1991], *La Drogue, l'argent, les armes*, Fayard.
- LABROUSSE Alain [1994], « Géopolitique de la drogue. Les contradictions des politiques de guerre à la drogue », *Futuribles*, n° 185, mars, p. 9-23.
- LAYSON Stephen [1985], « Homicide and Deterrence : A Reexamination of the United States-Time Series Evidence », *Southern Economics Journal*, n° 52, vol. 1, p. 68-89.
- LEMENNICIER Bertrand [1992], « Prohibition de la drogue : diagnostic et solutions », *Journal des économistes et des études humaines*, p. 493-523, décembre.
- LEVINE Daniel, STOLOFF Peter et SPRUILL Nancy [1976], « Public Drug Treatment and Addict Crime », *The Journal of Legal Studies*, vol. 5-2, p. 435-462, juin.
- LEVITT Steven [1995], *The Effect of Prison Population Size on Crime Rates : Evidence from Prison Overcrowding Litigation*, mimeo, Harvard University, février.
- LEWIS Roger [1985], « Serious Business. The Global Heroin Economy », in HENMAN A., LEWIS R. et MALTON T. (eds), *Big Deal : The Politics of The Illicit Drug Business*, Pluto, Londres.
- LEWIT Eugene et COATE Douglas [1982], « The Potential for Using Excise Taxes to Reduce Smoking », *Journal of Health Economics*, août, vol. 1, p. 217-230.
- LITTLE Arthur [1976], *Drug Abuse and Law Enforcement : A Report to the President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice*, Washington DC, mimeo.
- LUCAS Barbara [1996], « Politique française en matière de drogue », *Psychotropes*, vol. n° 2, n° 2, p. 75-97.
- MAC COY Alfred [1972], *The Politics of Heroin in Southeast Asia*, New York, Harper and Row ; édition française, *La Politique de l'héroïne en Asie du Sud-Est*, Paris, Flammarion, 1980.
- MAYNARD Alan, HARDMAN Geoffrey et WHELAN Angela [1987], « Measuring the Social Costs of Addictive Substances », *British Journal of Addiction*, n° 82, p. 701-706.
- MCBRIDE Duane [1981], « Drugs and Violence », in INCIARDI James (ed.), *The Drugs Crime Connection*, Beverly Hills, Sage, 1981, p. 105-124.
- MCDONNELL Robert et MAYNARD Alan [1985], « Counting the Cost of Alcohol : Gaps in the Epidemiological Knowledge », *Community Medicine*, n° 7, p. 4-17.
- MADDUX J.F. et DESMOND D.P. [1992], « Methadone Maintenance and Alcohol Recovery from Opioid Dependence », *American Journal of Drug Alcohol Abuse*, n° 18, p. 63-74.
- MARVELL Thomas et MOODY Carlisle [1994], « Prison Population Growth and Crime Reduction », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 10-4, p. 109-140.
- MAUER Marc [1990], *Young Black Men and the Criminal Justice System : a Growing National Problem*, The Sentencing Project, Washington DC.
- MIRON Jeffrey et ZWIEBEL Jeffrey [1991], « Alcohol Consumption During Prohibition », *American Economic Review*, Papers and Proceedings, mai, vol. 81, n° 2, p. 242-247.
- MIRON Jeffrey et ZWIEBEL Jeffrey [1995], « The Economic Case Against Drug Prohibition », *Journal of Economic Perspective*, vol. 4, n° 9, p. 175-192.
- MIRRELES James [1975], *The Theory of Moral Hazard and Unobservable Behavior - part 1*, mimeo, Nuffield College, Oxford 1975.
- MOBILIA Pamela, *An Economic Analysis of Addictive Behavior : The Case of Gambling*, mimeo 1990, cité par Gary S. BECKER [1991].
- MOORE Mark Henry [1967], « The Economics of Heroin Distribution », *Policy Concerning Drug Abuse in NY State*, vol. 3, New York.
- MOORE Mark Henry [1973], « Policies to Achieve Discrimination on the Effective Price of Heroin », *American Economic Review*, vol. 63, n° 2, mai, p. 270-277.
- MOORE Mark Henry [1990], « Supply Reduction and Drug Law Enforcement », in TONRY Michael et WILSON James (eds.), *Drugs and Crime*, p. 109-157, University of Chicago Press.
- MOREL Bernard et RYCHEN Frédéric [1994], *Le Marché des drogues*, Éditions de l'Aube, 140 pages.
- MYERS Samuel [1983], « Estimating the Economic Model of Crime : Employment Versus Punishment Effect », *Quarterly Journal of Economics*, p. 157-166.
- NADELMAN Ethan [1994], « Pour un droit d'usage contrôlé », *Futuribles*, n° 185, p. 105-110.
- NCIS [1994], *International Narcotic Control Strategy Report*, avril.
- NIDA [1990], *NHSDA : National Household Survey on Drug Abuses Main Findings*, US Government Printing Office, NIDA, Rockville.
- NIDA [1991], *Epidemiologic Trends in Drug Abuse*, proceedings, Community Epidemiologic Work Group, CEWG, décembre.
- NNICC [1990], *Report 1989*, US Government Printing Office.
- OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET

- DES TOXICOMANIES [1995], sous la direction de CARPENTIER Chloé et COSTES Jean-Michel, *Drogues et toxicomanies. Indicateurs et tendances*, MILDT, Paris.
- OBSERVATOIRE GÉOPOLITIQUE DES DROGUES *La Dépêche internationale des drogues*, lettre mensuelle dirigée par Alain LABROUSSE, Paris.
- ORNSTEIN S.I. et HANSSEN D.M. [1985], « Alcohol Control Law and the Consumption of Distilled Spirits and Beer », *Journal of Consumer Research*, vol. 12, p. 200-213, septembre.
- OSTROWSKI John [1990], « Thinking about Drug Legalization », in BOAZ D. (ed.), *The Crisis in Drug Prohibition*, Cato Institute.
- PADIEU René [1990], *L'Information statistique sur les drogues et les toxicomanies*, DGLTD.
- PHARES Donald [1975], « Heroin and Society : an Economist's Perspective on Public Policy », in RACHIN R.L. et CZAJKOSKI E.H. (eds.), *Drug Abuse Control : Administration and Politics*, Londres.
- POLICH J. Michael, ELLICKSON Phyllis, REUTER Peter et KAHAN James, *Strategies for Controlling Adolescent Drug Use*, The Rand Corporation, R-3076-CHF, février 1984.
- POMMEREHNE Werner et HALL Albert [1993], « Drogue : le point de vue de l'économiste », *Futuribles*, n° 174, p. 49-66, mars.
- PYLE David [1983], *The Economics of Crime and Law Enforcement*, Londres, McMillan.
- REUBAND Karl Heinz [1992], *European Comparison*, miméo.
- REUTER Peter [1983], *Disorganized Crime*, MIT Press, 232 pages.
- REUTER Peter [1984], « The (Continued) Vitality of Mythical Numbers », *The Public Interest*, printemps, n° 78, p. 135-147.
- REUTER Peter et KLEIMAN Mark [1986], « Risks and Prices : An Economic Analysis of Drug Enforcement », in NORVAL MORRIS et TONRY Michael (eds.), *Crime and Justice : A Review of Research*, vol. n° 7, University of Chicago Press.
- REUTER Peter et JOHN Haaga [1989], *The Organization of High Level Drug Markets : an Exploration Study*, Rand Corporation, N.2830-NIJ, février.
- REUTER Peter, MAC COUN Robert et MURPHY Patrick [1991], *Money from Crime. A Study of the Economics of Drug Dealing in Washington DC*, Rand Corporation, Santa Monica, juin.
- REUTER Peter [1992 a], « The Limits and Consequences of US Foreign Drug Control Effort », *Annals of the American Academy*, n° 521, mai, p. 151-162.
- REUTER Peter [1992 b], « Hawk Ascendant : the Punitive Trend of Drug Policy », Draft Paper, Center for Drug Policy, Rand Corporation.
- REUTER Peter [1993], *Cross National Comparison*, Rand Corporation, miméo.
- REUTER Peter et CAULKINS Jonathan [1993], « Public Health Policy Forum. Redefining The Goals of National Drug Policy : Recommendations From a Working Group », *American Journal of Public Health*, août, vol. 85, n° 8, p. 1059-1062.
- REUTER Peter et MAC COUN Robert [1995 a], « Assessing the Legalization Debate », in ESTIVENART Georges (ed.), *Policies and Strategies to Combat Drug In Europe*, Amsterdam, Kluwer, 1995.
- REUTER Peter et MAC COUN Robert [1995 b], « Lessons from the Absence of Harm Reduction in American Drug Policy », *Tobacco Control International Journal*, automne, p. 28-31.
- REUTER Peter [1996], « The Mismeasurement of Illegal Drug Markets. The Implication of its Irrelevance », in *Exploring the Underground Economy*, Pozo Susan (ed.), Upjohn Institute, Kalamazoo, Michigan.
- RHODES William, HYATT Raymond et SCHEIMAN Paul [1994], « The Price of Cocaine, Heroin and Marijuana, 1981-1993 », *Journal of Drug Issues*, vol. 24, n° 3, p. 383-402.
- RHODES William et al. [1995], *What American's Users Spend on Illegal Drugs, 1988-1993*, Washington DC, Office of National Drug Control Policy.
- ROTTENBURG Simon [1968], « The Clan-destine Distribution of Heroin, its Discovery and Suppression », *Journal of Political Economy*, vol. 76, n° 1, p. 78-90.
- SALAMA Pierre [1994], « Macro-économie de la drogue dans les pays andins », *Futuribles*, n° 185, mars, p. 43-57.
- SCHELLING Thomas [1967], « Economics and Criminal Enterprise », in ADREANO R. et SIEGFRIED J.J. (eds.), *The Economics of Crime*, Wiley & Sons, New York.
- SCHIRAY Michel [1989], « Essai sur l'illégalité en économie : l'économie de la drogue », *Sciences sociales et santé*, vol. VII, n° 3, septembre, p. 5-25.
- SCHIRAY Michel [1994 a], « Les filières stupéfiantes : trois niveaux, cinq logiques. Les stratégies de survie et le monde des criminalités », *Futuribles*, n° 185, mars, p. 23-43.
- SCHIRAY Michel, COPPEL Anne, DUPREZ Dominique, JOUBERT Michel et WEINBERGER Monique [1994 b], *Économie souterraine de la drogue*, Synthèse des recherches, Conseil national des villes.
- SEAGRAVE James [1973], « Economics of Heroin : a Discussion », *American Economic Review*, n° 63 vol. 2, mai, p. 278-279.
- SICKLES Robin et TAUBMAN Paul [1991], « Who Use Illegal Drugs ? », *American Economic Review*, mai, vol. 81, n° 2 p. 246-251.
- SILVERMAN Lester et SPRUILL Nancy [1977], « Urban Crime and the Price of Heroin », *Journal of Urban Economics*, janvier, vol. 4, n° 1, p. 80-103.
- SPELMAN Walter [1994], *Criminal Incapacitation*, New York, Plenum Press.
- STIGLER George [1976], « The Optimal Enforcement of the Law », *Journal of Political Economy*, n° 78, p. 526-536.
- STIGLER George et BECKER Gary, [1977], « De Gustibus Non Est Disputandum », *American Economic Review*, n° 67, p. 76-90.
- TILLMAN Robert [1987], « The Size of the Criminal Population : The Prevalence and Incidence of Adults Arrests », *Criminology*, vol. 25 n° 3, automne.
- TURVANI Margarita [1994], *Illegal Markets and New Institutional Economics*, colloque « Économie des coûts de transaction », miméo, Paris.
- VAN OURS Jan [1995], « The Price Elasticity of Hard Drugs : The Case of Opium in the Dutch Indies, 1923-1938 », *Journal of Political Economy*, vol. 103, n° 21, p. 261-279.
- VISCUSI Kip [1994], *Cigarette Taxes and the Social Consequences of Smoking*, Working Papers, n° 4891, National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge, MA.
- WAGSTAFF Adam et MAYNARD Alan [1988], *Economic Aspects of the Illicit Drug Market and Drug Enforcement Policies in the United Kingdom*, HMSO Publications n° 95.
- WARBURTON Clark [1932], *The Economic Results of Prohibition*, New York, Columbia University Press.
- WHITE Michael et LUSKESITCH William [1983], « Heroin Price Elasticity and Enforcement Strategies », *Economic Enquiry*, n° 21, p. 557-564.
- WILLIAMS Terry [1990], *Cocaine Kids*, Paris, Gallimard.
- WILLIAMSON Oliver [1985], *The Economic Institutions of Capitalism. Firm, Markets, and Relational Contracting*, The Free Press, New York, p. 133-135.
- WITTE Ann [1980], « Estimating the Economic Model for Crime with Individual Data », *Quarterly Journal of Economics*, février, p. 57-84.
- WITTE Ann et TAUCHEN Helen [1994], *Work and Crime : an Exploration Using Panel Data*, Working Papers, n° 4794, National Bureau of Economic Research (NBER), Cambridge, MA.
- WOLFELSPERGER Alain [1995], *Économie politique*, PUF, 490 p.
- ZEDLWSKI Edwin [1987], *Making Confinement Decision*, US Department of Justice, Washington DC.

hibition des drogues constitue une modalité d'arrangement institutionnel spécifique qui plonge les agents dans le monde des transactions illégales et donne naissance à des formes d'organisations particulières que peut éclairer l'économie des coûts de transaction.

La première caractéristique des transactions illégales est de priver les agents qui les entreprennent de toute possibilité de recours devant la loi. Les contractants ne sont incités à respecter les engagements pris que par la menace que font peser sur eux leurs partenaires au cas où ils dérogeraient à leur parole. Le caractère illégal des transactions favorise les comportements opportunistes. La violence privée ne constitue un frein à l'opportunisme que dans la mesure où les contractants sont amenés à rester en contact sur un même marché. Étant donné la fluidité du trafic de drogue par rapport à d'autres activités criminelles (jeux clandestins, prostitution) et la faiblesse des coûts fixes qu'elle implique, il est souvent tentant de rompre les contrats et de « gruger » son vis-à-vis.

Les agents constitutifs de l'économie de la drogue expérimentent en permanence des règles nouvelles, transformant ainsi l'organisation antérieure des marchés et en suscitant de nouvelles. L'environnement est peu transparent, l'illégalité des transactions et l'absence de filières stables engendrent une grande complexité et une certaine incertitude, ce qui occasionne des comportements peu rationnels de la part des agents. L'économie de la drogue voit ses modalités de fonctionnement se transformer sans pour autant aboutir à un état statique. Le mouvement et la sclérose sont, aux yeux des agents qui les mettent en œuvre, le produit de stratégies rationnelles, constituées, en réalité, d'aléas, d'échanges d'informations douteuses, de comportements plus ou moins rationnels et opportunistes.

Pour Peter Reuter [1983], l'un des précurseurs en la matière, l'absence de droit écrit réglant l'activité des agents expose les intervenants sur un marché illégal à des coûts de transaction élevés. Ceux-ci sont liés aux dépenses de corruption [Cartier-Bresson, 1994] afin d'assurer une certaine protection aux trafics et à l'entretien de petites armées privées nécessaires pour garantir la sécurité des trafiquants. Margarita Turvani [1994] souligne également comment l'incertitude et la rationalité limitée des agents incitent ceux-ci à raisonner à court terme. Selon cet auteur, les trafiquants se fixent dans leur travail un horizon plus court que les firmes classiques. Dans ce contexte, les agents qui choisissent de mener une activité illégale de trafic de drogue, dans un environnement institutionnel marqué par la répression, se groupent en organisations qui diffèrent des firmes classiques et réagissent selon des modalités parfois surprenantes aux changements de leur environnement. Les réseaux constituent le plus souvent la forme rete-

nue par la criminalité organisée lorsque cette dernière se livre au trafic de drogue. Les réseaux présentent des caractéristiques intéressantes.

D'une part, contrairement aux marchés légaux où les agents tendent à combler l'information manquante et retiennent une organisation du travail susceptible de minimiser les coûts des transactions, les trafiquants organisés en réseaux freinent la circulation de l'information et, pour des raisons de sécurité, fractionnent la chaîne de production. C'est pourquoi le fonctionnement de la filière ne suit pas un cheminement vertical unique où la hiérarchie des firmes renvoie à un découpage fonctionnel de l'activité productrice. Au contraire, nombre des agents constituant le réseau s'élèvent ou descendent dans la filière, court-circuitant les intermédiaires et montant des opérations en direct. Une telle mobilité s'explique par le fait que le savoir-faire nécessaire au trafic de drogue constitue un actif faiblement spécifique [Kopp, 1992 b]. Une telle forme de spécialisation flexible est rendue nécessaire par l'incertitude, qui empêche la standardisation des marchandises et des procédures. La production n'est possible qu'au prix d'une réorganisation et d'une redéfinition permanentes des procédures guidant les transactions. À l'inverse des firmes légales, la spécialisation s'accompagne ici d'une grande instabilité.

D'autre part, l'organisation en réseaux mesure son efficacité non pas à l'efficacité de chaque agent dans l'accomplissement de tâches parcellisées, mais dans la capacité de tous à créer de nouveaux marchés, plus ou moins indépendamment de leur position dans la filière, d'où un effet d'offre. En effet, chaque agent du réseau tente, en permanence, de s'installer « à son compte », parallèlement à son activité dans la filière. Tous les réseaux ne sont pas identiques. Traditionnellement, les filières sud-américaines de cocaïne ont toujours misé sur l'expansion globale du marché et ne prenaient pas nécessairement ombrage de l'excès de dynamisme de certains de leurs membres. Cela n'est pas nécessairement vérifié dans le cas des filières asiatiques de l'héroïne, mais sur ce point notre information est très incomplète. La prise en compte des effets de cette organisation, en réseau, de la distribution sur l'offre a permis de pronostiquer très tôt le développement d'un important marché de consommation de drogue sur les lieux mêmes de la production, alors que cette hypothèse faisait souvent sourire.

De telles directions d'analyses font encore peu d'émules. Il n'en demeure pas moins que la prise en compte des effets de l'interaction stratégique entre les agents organisés en réseaux et les autorités répressives permet de renouveler significativement l'analyse des effets des politiques publiques répressives.